Bonjour à toutes et tous,

Demain samedi, nous pourrons à nouveau sortir avec plus de facilité, retrouver nos magasins " non essentiels *(sic)*, nous balader plus longtemps et un peu plus loin, bref c'est le déconfinement progressif à la française.
Prochaine échéance : 15 décembre, pour l'éventuelle levée du (re)confinement.
N'oubliez-pas qu'un nouveau modèle d'attestation dérogatoire est à utiliser dès demain. The " french touch " !
Pour bien profiter de ce (re)confinement " assoupli ", StomiLyon (RE)c vous propose le moyen de bien calculer le fameux rayon de 20km pour vos promenades. Pour les 3h, faites confiance à vos montres !

Pour son n°22, StomiLyon(RE)c va aussi vous emmener dans les grands parcs américains , Zion , Bryce Canyon…..plus de 100 parcs.
Mais si vous préférez retrouver Monet à Giverny, c'est possible aussi.
Connaissez-vous J.K. Raymond-Millet ? Non, c'est normal !
Et pourtant, si vous êtes agacés par vos proches, plus jeunes , qui ne jurent que par Tesla et vous disent à propos des smartphones , ou des nouvelles technologies : *" oui mais ça à ton époque , cela n'existait pas…" , " tu ne peux pas comprendre, c'est moderne…"*
J.K.Millet cet illustre inconnu, va vous aider à faire taire vos jeunes proches lors des prochaines réunions de famille, et ainsi les remettre à leur place, gentiment, avec un narquois *" Nouvelle technologie , nouvelle vraiment….tu es sûr ?…"*

Sinon promis, StomiLyon(RE)c ne vous parlera pas des futurs vaccins contre la CoVid19, mais plutôt du présent avec le port des masques.

L'IAS du Lyonnais vous souhaite une bonne lecture !

LES INFORMATIONS PRATIQUES (RE)c

1/ CALCULER VOTRE PERIMETRE POUR LES SORTIES

Dès demain matin, le samedi 28 novembre, nous pourrons nous balader, faire du sport, ou nous déplacer pour nous aérer mentalement, dans un rayon de 20 kilomètres pendant 3 heures, au lieu d'un kilomètre pendant une heure jusqu'à ce soir.
Question : comment calculer cette nouvelle distance, à vol d'oiseau, depuis son domicile ?

Voici quelques outils pour calculer et visualiser facilement ce périmètre.

Les 2 sites suivants ont l'avantage d'être simples. Ils permettent d'éditer différentes cartes, avec la possibilité de calculer un rayon à vol d'oiseau en rentrant un nombre précis de kilomètres, ou encore de calculer une distance entre deux points donnés.
Carte-sortie-confinement.fr
Lien : https://carte-sortie-confinement.fr/
Calcmaps.com
Lien : https://www.calcmaps.com/

Rappel des sites plus connus, plus précis mais moins simples :
Google Maps : le célèbre service de cartographie de Google donnant votre distance maximale à vol d'oiseau.
> ouvrir le site googlemaps.com
> sur la carte vous localisant, cliquez avec un clic droit sur le point représentant votre domicile
> un menu déroulant apparait, cliquez sur "mesurer une distance"
> cliquez sur le lieu où vous désirez vous rendre : un trait mesurant la distance reliera les 2 points et vous donnera la distance à vol d'oiseau
D'autres menus sont disponibles, en utilisant le clic droit sur la carte initiale, pour des trajets par exemple.

Autre option, la moins intuitive selon nous :
Géoportail , le site gouvernemental
Lien : https://www.geoportail.gouv.fr/carte
Deux possibilités :
> nouvellement mis en place depuis quelques jours, une boite de dialogue apparait quand vous ouvrez le site , en cliquant sur la phrase "affichez simplement un rayon de 20km", vous aurez accès directement à une carte où il suffit d'entrer votre adresse et, miracle de la technologie , le périmètre apparait !
> Sinon vous avez l'ambiance " entrée en école d'ingénieurs ", avec le " calcul de l'isochrone ", nous ne plaisantons pas !
Sur la carte, sélectionnez l'onglet « outils »
puis sélectionnez « mesures »
puis « calculer un isochrone »
puis « isodistance » et renseigner une distance de 20 kilomètres.
Cerise sur le gâteau, le rendu n'indique pas un rayon à vol d'oiseau mais tient compte des kilomètres parcourus sur les routes…

CovidRadius
nous aimons bien cette carte pensée directement pour les smartphones. Imaginée par deux ingénieurs français, CovidRadius présente l'avantage de vous alerter si vous sortez de la zone autorisée.
Lien: https://covidradius.info/

Et pour terminer, StomiLyon(RE)c vous propose sa version'' à l'ancienne '' sans ordinateur ni smartphone. Ressortez votre compas, une bonne vieille carte papier, vous regardez l'échelle et vous calculez à combien de mm ou de cm correspondent 20 km ?
StomiLyon(RE)c vous aide : sur une carte au 1/1ooo ooo , un cm c'est 10 km

2/ UN MASQUE CHIRURGICAL, PORTE QUELQUES MINUTES, EST-IL REUTILISABLE PLUSIEURS FOIS PAR JOUR ?
StomiLyon s'est interrogé, en voyant le nombre de masques qui pendent à l'intérieur des automobiles…*Réutilisables ou pas ?*
A cette question, la réponse officielle est NON !
Mais des travaux sont en cours pour estimer si c'est envisageable !

Les autorités sanitaires rappellent que la règle est 4 heures d'utilisation maximum pour un masque. Passé ce délai, l'efficacité et la protection attendue ne sont plus garanties. Un avis du '' Haut conseil de santé publique '' (HSCP) précise lui, les modalités officielles du port du masque chirurgical.
A la différence du masque en tissu, dit "grand public" lavable en machine, et donc réutilisable ultérieurement une fois sec, le masque chirurgical est lui présenté comme étant à usage unique. La réponse officielle se trouve dans un avis rendu par le HCSP le 29 octobre, au début du (re)confinement.
Lien vers l'article :
https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=944
Cet avis rappelle les différents masques existants, qu'ils s'agissent de dispositifs dédiés aux personnels de santé ou au grand public. Selon le HCSP, rien ne prouve que celui-ci demeure efficace, quand on laisse à l'air libre un masque chirurgical porté 20 minutes le matin puis qu'on le remet le midi en partant déjeuner.
Le HSCP rappelle que tous les masques chirurgicaux, donc à usage médical par définition sont *"à usage unique et doivent être jetés dans une poubelle après utilisation"*. Cela signifie que même si vous l'avez porté 30 minutes en faisant une course dans un commerce essentiel (ou pas…), il faudra en utiliser un autre si vous devez à nouveau porter un masque plus tard dans la journée.

Mais…des travaux sont toutefois en cours afin d'estimer si une réutilisation de ces dispositifs médicaux est envisageable. Merci le HSCP.

A noter qu'un test express fait par le magazine de l'UFC '' Que choisir ''
Lien vers l'article : https://www.quechoisir.org/actualite-masques-chirurgicaux-vous-pouvez-les-laver-et-les-reutiliser-n85015/
montrent que les masques chirurgicaux ''seraient réutilisables''. Après 10 lavages, ces masques chirurgicaux, normalement à usage unique, gardent de très bonnes capacités de filtration, bien que passés en machine à 60°C.
L'UFC-Que Choisir souligne que *"même en ayant subi plusieurs cycles de lavage, ils sont bien au-dessus des exigences minimales des masques en tissu portant la garantie filtration officielle Afnor/DGA qui nous ont servi de référence".*

Seul bémol selon nous, L'association de consommateurs a réalisé ce comparatif avec seulement 5 masques, 3 chirurgicaux et 2 en tissu. Cet échantillonnage est trop faible pour tirer des conclusions définitives. Ces résultats ne sont donc pas transposables à l'ensemble des masques chirurgicaux en circulation, dont la qualité est très disparate.
Attendons donc les conclusions des tests officiels.

Quid de son concurrent, le masque en tissu ?
Les masques en tissu peuvent être portés plusieurs fois dans une même journée, tant que cela ne dépasse pas 4 heures d'utilisation au cumul. Le HSCP précise *'' qu'une réutilisation après dépose temporaire est envisageable en respectant les règles d'hygiène des mains et de manipulation sans contact avec ses propres muqueuses et d'autres surfaces.''*
Plus chers à l'achat, car lavables et réutilisables de 10 à 30 fois, les masques en tissu dits grands publics, testés et validés par la Direction générale de l'armement sont les seuls concernés. Donc pas les masques '' faits maison ''!
Le HCSP ajoute qu'il est recommandé de :
> se laver les mains avant et après la manipulation du masque, celle-ci pouvant provoquer des transferts de contamination via les mains
> de stocker le masque dans un sachet ou une enveloppe dédiée afin de ne pas contaminer une surface (table, bureau…) ou d'endommager le masque.

Peut-être que ces mêmes précautions seront à l'avenir conseillées pour une éventuelle réutilisation du masque chirurgical….

LES INFORMATIONS DETENTE & CULTURE (RE)c

1/ VOYAGEONS…
Canyons, volcans, fleuves, dans l'Utah, en Floride, au Nouveau Mexique…
Mettez-vous dans les pas des Rangers, explorez les zones les plus reculées et impressionnantes qu'il vous ait été possible d'imaginer !
113 des plus beaux sites naturels américains, les fameux parcs, sont mis à disposition gratuitement grâce à Google
Lien : *https://artsandculture.google.com/search/streetview?project=national-park-service*

La Maison de Claude Monet à Giverny en Normandie…
Visitez chaque pièce de la maison en réalité virtuelle, admirez les jardins.
Lien : https://fondation-monet.com/visite-virtuelle/
Et si vous aimez ce type de littérature, lisez " Nymphéas noirs " de Michel Bussi , où cette maison et ce village sont très présents…

2/ L'AVENIR ? CE N'EST QUE DU PASSE EN PREPARATION !
Cette citation de Pierre Dac pourrait se doubler, de la question suivante :
" De quand datent réellement les technologies actuelles dont les plus jeunes nous rabâchent les oreilles ? "

Si vos enfants ou petits-enfants, ont tendance à vous dire que vous êtes nés avant l'extinction des dinosaures, ou vous bassinent avec leurs remarques sur les technologies modernes, sous-entendu de leur temps, voici de quoi les remettre gentiment à leur place….
Commençons par J.K. Raymond-Millet.
Visionnaire français, méconnu du grand public, il a réalisé un reportage consacré aux smartphones et aux écrans. Oui et ?
En 1947 !
A l'époque, ce réalisateur français avait imaginé la place que tiendraient les smartphones et les écrans dans notre quotidien. Raconté avec humour et incroyablement bien anticipé, pour alimenter son reportage, J.K. Raymond-Millet s'était inspiré de l'œuvre de René Barjavel…
73 ans plus tard, il a vu juste à un point que c'en est troublant !
Regardez, ça s'appelle " *La Télévision ; l'œil de demain* "
Lien : https://www.youtube.com/watch?v=ZKfOcR7Qbu4

Et pour René Barjavel, nous vous conseillons de lire " Ravage ", entre autres.
Dans le même ordre d'idée, une vidéo de l'INA " Top 10 : les vidéos qui prédisaient l'avenir "

Lien : https://www.youtube.com/watch?v=nBSsfakXEKQ
Vous verrez la télésurveillance et Skype en 1947, le GPS en 1965 et la Google Car en 1969…

Vos enfants vous rient encore au nez ? OK, passez au cinéma :
> SKYPE ? SIRI ? ORDINATEUR DE BORD INTELLIGENT ?
Vus en 1968 dans le film " 2001 : l'odyssée de l'espace " de Stanley Kubrick
> PANNEAUX PUBLICITAIRES NUMERIQUES ? COMMANDE VOCALE ?
Vus en 1982 dans " Blade Runner " de Ridley Scott
> ECRANS TACTILES ? PUBLICITES PERSONNALISEES ?
Vus en 2002 dans " Minority Report " de Steven Spielberg
> DRONES DE COMBAT ?
Vus en 1985 dans " Terminator " de James Cameron
> TESTS ADN A LA MAISON ? DIAGNOSTIC GENETIQUE POUR IMPLANTATION D'EMBRYON ?
Vus en 1998 dans " Bienvenue à Gattaca " de Andrew Niccol
> SMARTWATCH ?
Vue en 1990 dans " Dick Tracy " de Warren Beatty
> VEHICULES AUTONOMES ?
Vus en 1990 dans " Total Recall de Paul Verhoeven
> BASKETS Autolaçantes ? OVERBOARD ?
Vues en 1989 dans " Retour vers le futur II " de Robert Zemeckis (1989)
> TELEPHONE PORTATIF
Vus en 1957 dans " Planète interdite " de Fred M. Wilcox
> GRANDS ECLATS PLATS AU MUR ? PETITS ECOUTEURS ?
Vus en 1966 dans " Fahrenheit 451 " de François Truffaut
> VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ?
Le 1er brevet a été déposé en 1897 pour un vélo électrique à deux moteurs.
Et là vous les achevez avec…:
> TESLA ET LES BORNES DE RECHARGE ???
La toute première voiture électrique date de 1834, la première commercialisation d'un véhicule électrique date de 1852, avant le moteur à explosion en 1861. Mais ces premiers modèles n'utilisaient pas de batterie électrique rechargeable, qui sera inventée en 1859 . En 1900, une flotte de taxis habitait les rues de New-York. À l'époque, 38% du marché américain de l'automobile était capté par les véhicules électriques !
Et la borne ? A l'époque, on parle de *" colonne de charge pour automobile électrique "*…Apparue en 1899, cette borne urbaine a un format proche des boîtes aux lettres. Pour recharger ses accumulateurs, l'utilisateur devait mettre un jeton dans le compteur...

Pierre Dac avait finalement raison ! Et pour Greta Thunberg ?

Clap de fin pour cette semaine !
Nous espérons que ce n°22 de StomiLyon Edition spéciale (RE)confinement vous a intéressé. Vous pouvez continuer à nous contacter et nous envoyer des informations par mail ou sur notre site https://www.siteiasdulyonnais.fr/.

RV vendredi prochain pour StomiLyon (RE)c n°23.

Bon week-end

L'IAS du Lyonnais